

Sécu: la réduction du déficit à nouveau devant les partenaires sociaux

PARIS (AFP) - Le directeur de l'assurance maladie, Frédéric van Rookeghem, présente à nouveau jeudi aux partenaires sociaux son plan visant à réduire le déficit prévu en 2009 de 3 milliards d'euros, après avoir renoncé à faire des économies sur des maladies de longue durée, comme cancer ou diabète.



Le Conseil de la Cnam, composé notamment de responsables syndicaux et patronaux, mais aussi de représentants d'associations de patients ou des mutuelles, avait rejeté à l'unanimité jeudi 26 juin les propositions de M. van Rookeghem visant notamment à réduire le remboursement de médicaments traitant les effets secondaires des affections de longue durée (ALD).

Bien que le rôle de cette "instance politique" de la Cnam soit surtout consultatif et que l'éventuelle application de ce plan dépende du gouvernement, M. van Rookeghem avait retiré ses propositions sur les ALD, vivement critiquées aussi par des syndicats de médecins libéraux ou des partis de gauche.

Cette fois-ci, le Conseil devrait se montrer plus conciliant à l'égard de cette proposition d'"effort supplémentaire" de près de trois milliards d'euros (deux milliards d'économies et un milliard de nouvelles recettes), même si des syndicats ou des associations de malades jugent nécessaire d'accroître plus sensiblement les recettes.

M. van Rookeghem propose notamment une baisse de prix de certains médicaments génériques et de certains actes de radiologie ou d'analyses médicales et une moindre prescription de médicaments plus récents et plus chers n'apportant pas forcément de bénéfice supplémentaire aux patients.

Il préconise aussi des économies sur les prescriptions de transport sanitaires ou d'arrêts maladies et le "développement de la productivité" dans les hôpitaux.

Le directeur de l'assurance maladie voudrait également inciter les médecins à réduire les dépenses par le biais de contrats individuels avec l'assurance maladie, une mesure critiquée par des syndicats de praticiens qui craignent une incitation à "faire des économies sur le dos de leurs patients".

D'autre part, il juge nécessaires plus d'un milliard de recettes supplémentaires. La transformation prévue de 30 milliards de déficits accumulés en "dette sociale" permettrait à l'assurance maladie de cesser d'en payer les intérêts, estimés à 400 millions d'euros. S'y ajouteraient 700 millions de nouvelles recettes dont il reviendrait à l'Etat de déterminer "la nature".

Malgré des réserves, Arnaud de Broca, secrétaire général de la Fnath ("accidentés de la vie") n'envisage pas de voter contre ce texte: "Avec le document que j'ai, qui est assez flou, j'ai du mal à voir comment il calcule pour arriver à faire autant d'économies. Pour le moment, ça reste de grands principes", a-t-il déclaré à l'AFP.

"Sur le médicament, je trouve qu'il y a des choses plutôt intéressantes. Sur la prévention aussi (...). On n'augmente pas assez les recettes. Ça, on sera nombreux à le dire. Mais est-ce une raison de voter contre? Pour nous, je ne pense pas", a-t-il ajouté.

En revanche, Jean-François Naton (CGT) a indiqué à l'AFP que son syndicat voterait contre, demandant une hausse plus forte des recettes.

"Les dépenses de santé évoluent plus vite que la croissance (...). Est-ce qu'il est dramatique que les dépenses de santé évoluent? Est-ce qu'il est dramatique de soigner? Est-ce qu'il est dramatique de mettre de l'argent dans le système de santé? Ça ne veut pas dire qu'on peut gaspiller, mais qu'il faut réfléchir à la façon de financer ces dépenses", a-t-il dit.